

Note de conjoncture 2021 & Enjeux et perspectives 2022
Conférence de Presse AIMCC
25 janvier 2022

Après la chute historique de 2020, la vigueur de la reprise de l'activité économique dans le monde s'est confirmée en 2021 selon l'OCDE, avec un taux de croissance de l'ordre de + 5,6 %. Mais cette reprise est pleine de déséquilibres : entre les pays, entre les secteurs d'activité, entre les entreprises et entre les populations, confrontés à des réalités économiques très différentes.

En France, dans un contexte de bonne diffusion de la vaccination, le PIB et l'emploi ont nettement rebondi en 2021. Le Gouverneur de la Banque de France a annoncé début décembre que la croissance atteindrait + 6,7 %, en moyenne annuelle, pour une baisse constatée de - 7,9 % en 2020. Les investissements en 2021 ont progressé globalement de l'ordre de + 12,4 %, laissant leur volume à un niveau supérieur à celui de l'année 2019.

SITUATION DU SECTEUR DU BTP

Le contexte est atypique et les chiffres actuels sont en trompe l'œil au regard de l'année 2020, fortement impactée par la crise sanitaire. En effet, si l'on compare **l'activité du secteur du BTP à l'année 2020, celle-ci est en forte croissance, supérieure à + 10 %**. En revanche, l'ensemble des acteurs de la construction considèrent que l'année de référence est 2019. Dans cette situation, **l'activité 2021 est en retrait de l'ordre de - 5 % par rapport à 2019**.

- **Pour le secteur du Bâtiment : 2021, l'année du rebond**

- Le nombre de mises en chantier de logements en 2021 devrait approcher les 390 000 unités, **en progression par rapport à 2020 et 2019, respectivement de + 11,3 % et + 0,9 %** (dont + 0,8 % pour l'individuel et + 1 % pour le collectif). La hausse des logements autorisés est significative et s'établit à 472 000 en 2021, au-dessus du niveau atteint en 2018 : 462 000. Cette forte progression est portée par l'individuel (+ 15,5 % par rapport à 2019), qui confirme notamment l'attrait des Français pour ce type de logement et peut-être également une anticipation au regard de l'application de la nouvelle réglementation RE2020 au 1^{er} janvier 2022.
En revanche, **les logements autorisés dans le collectif connaissent un retrait de - 2,7 % par rapport à 2019**, en raison principalement du recul constaté dans les zones tendues (- 8 %).
- Pour le non résidentiel, si les surfaces de mises en chantier ont progressé de **+ 5,6 % en 2021** par rapport à l'année précédente pour atteindre 25,1 millions de m², elles sont en revanche en net retrait de **- 11,6 % par rapport à 2019**. Concernant **les surfaces autorisées en 2021, elles sont en progression de + 13 % par rapport à 2020, mais abandonnent - 8 % sur deux ans**. A l'exception des bâtiments industriels qui progressent de + 2,5 % sur 2 ans, les autres segments chutent d'au moins - 10 %.

- Concernant l'entretien-rénovation, selon la FFB, **l'activité a cru de + 6,1 % en 2021**. Il est à noter que la CAPEB souligne la forte progression de l'activité de l'entretien-amélioration à + 12,2% sur l'année 2021. Celle-ci est portée notamment par des travaux de performance énergétique des bâtiments, grâce au dispositif gouvernemental MaPrimeRénov',

En conclusion, le chiffre d'affaires du secteur du Bâtiment en 2021 devrait légèrement dépasser les 140 milliards d'euros, soit + 12,2 % par rapport à 2020, mais inférieur de - 5 % à son niveau de 2019.

Pour le secteur des Travaux Publics : 2021, l'année de la reprise

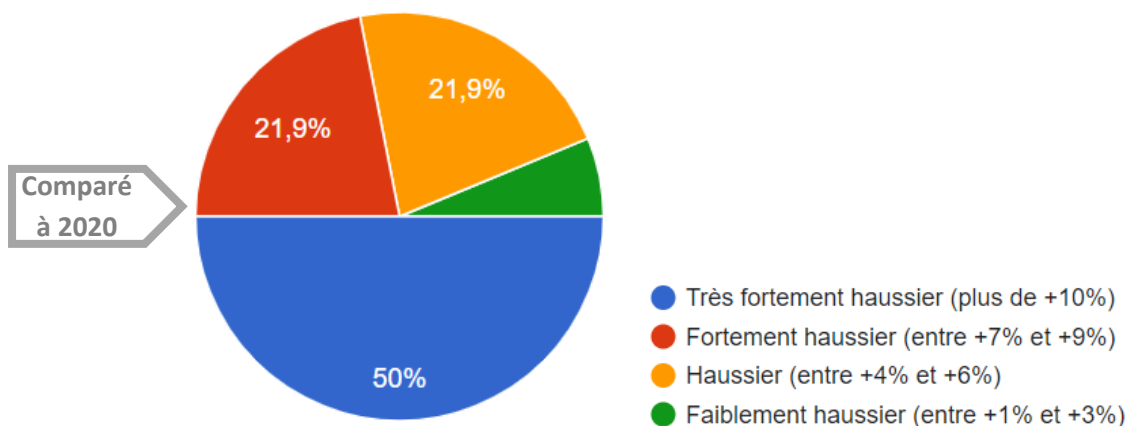
L'année est très atypique, avec un début d'année en mode dégradé, puis un fort rebond du printemps au début de l'été, et les mois de juillet et août en berne. La fin d'année 2021 devrait être équivalente à celle de l'an dernier. Le résultat annuel est tiré principalement par la commande privée. En revanche, la commande publique n'a pas répondu aux attentes des entreprises des Travaux Publics : à fin octobre, le volume des appels d'offres sur les marchés publics reste inférieur de près de -20 % à ceux de de 2019, et atteint même - 30 % pour les appels d'offres émanant des communes. Dans ce contexte, les travaux routiers et de canalisations vont connaître des niveaux d'activité au mieux équivalents à ceux de l'année précédente. En revanche, les travaux de génie civil et de terrassement restent largement portés par la commande des grands opérateurs.

En comparaison de l'année 2019, **l'activité des Travaux Publics reste inférieure de -4 %**.

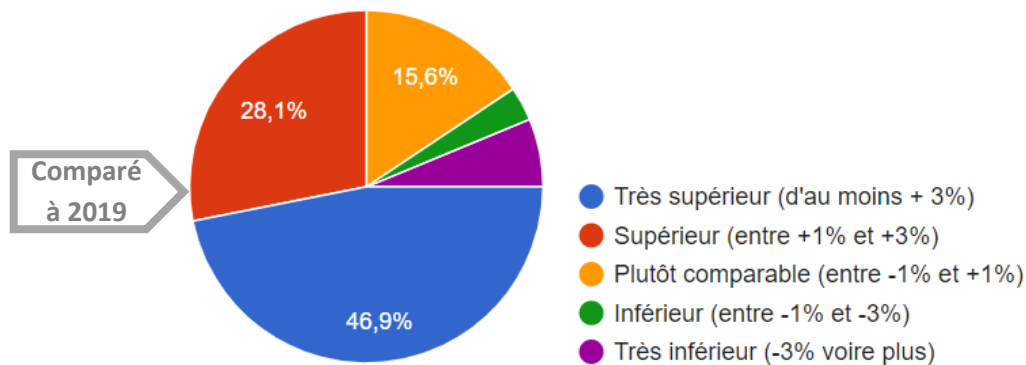
La FFB et la FNTF soulignent le contexte inflationniste des matières premières et de l'énergie, des difficultés d'approvisionnement pour certains matériaux qui se répercutent sur les produits de construction et par conséquent impactent également les coûts de production des logements.

- **En 2021, les industriels de l'AIMCC ont vu une (nette) reprise de leur activité**

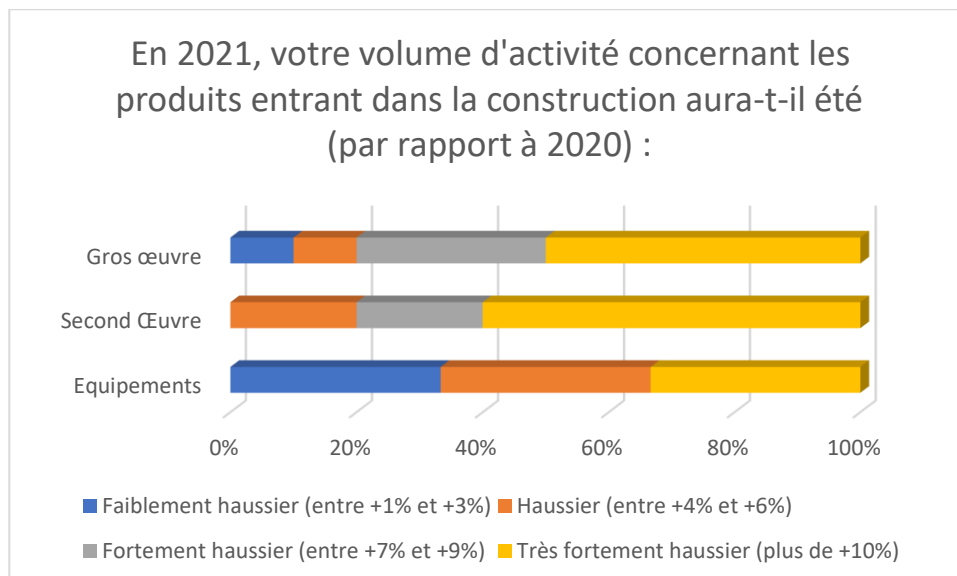
Les résultats de l'enquête d'opinion menée auprès des fédérations adhérentes à l'AIMCC suggèrent que la totalité des répondants ont connu une année de reprise de leur activité. La majorité d'entre eux (50%) ont même connu un fort rebond en 2021 comparé à 2020 (supérieur ou égal à +10%).



Par ailleurs, comparé à 2019 où l'effet « de base » lié à la crise sanitaire est effacé, les répondants estiment pour une grande partie d'entre eux que leur activité de 2021 a été très supérieure (au moins + 3%). En d'autres termes, une large majorité d'entre eux (près de 75%) ont dépassé les niveaux d'avant crise avec des hausses d'activité d'au moins + 1 % tandis que 15,6 % d'entre eux ont juste retrouvé les volumes d'affaires observés avant la pandémie.



Par segments, les industries positionnées sur le gros œuvre et le second œuvre ont connu des progressions sensibles d'activités en 2021 (au-delà de 7 %), alors que les équipementiers ont constaté des évolutions plus nuancées, se partageant par tiers entre très fortement haussier, haussier et faiblement haussier.



- **Une année 2021 marquée par la crise d’approvisionnement en matières premières et par la flambée des prix de l’énergie**

Nos industries et entreprises ont dû faire face à des augmentations conséquentes des prix de leurs approvisionnements en matières premières, voire à des pénuries ou des arrêts temporaires des approvisionnements pour certains composants. Or, ces approvisionnements leur sont nécessaires pour exercer leur activité et honorer leurs contrats. Cette situation résulte de multiples facteurs, tels qu’une reprise économique mondiale particulièrement vigoureuse après la récession de 2020, ainsi que des difficultés sanitaires ou sociales dans certains pays fournisseurs comme des sites de production mondiale arrêté ou endommagé. S’est cumulée à cette crise une flambée des prix de l’énergie historique et qui va impacter durablement nos industries et ce pendant tout l’année 2022 ; année « compliquée » à anticiper vu le nombre d’incertitudes.

À quoi s’attendre en 2022 dans le secteur de la construction ?

La Banque centrale européenne reste raisonnablement optimiste pour l’activité économique, en dépit des inquiétudes liées à la progression du variant Omicron et aux pénuries de composants.

"L'économie de la zone euro continue de se redresser malgré un ralentissement à court terme", en lien notamment avec le retour des restrictions dans de nombreux pays, selon Christine Lagarde. D’après la Banque de France, notre pays devrait connaître un taux de croissance de + 3,6 % en 2022. Malgré « un léger ralentissement » au début de l’an prochain, le PIB progresserait de + 2,2 % en 2023.

Dans ce contexte, les projections concernant la consommation et les investissements constituent des indicateurs pertinents pour envisager les perspectives 2022.

Les dépenses de consommation des ménages seront très probablement la seule composante du PIB en accélération en 2022, avec une progression de + 5,9 % après + 4,6 % en 2021, et se substitueront à l’investissement en tant que principal moteur de la croissance en 2022. De fait, malgré une inflation plus forte mais transitoire, autour de + 2,7 %, le taux d’épargne sera à 14,7 %, légèrement au-dessous de son niveau d’avant-crise (15,0 %).

L’investissement ayant nettement contribué au rebond du PIB en 2021 (+ 12,4 %), il ralentira logiquement en 2022, à + 3,6 %. En détail, l’investissement des entreprises s’affichera à + 3,8 %, malgré l’extinction des dispositifs publics mis en place pour faire face à la crise sanitaire et le début de remboursement des Prêts Garantis par l’État (PGE). Celui des ménages enregistrera une progression de + 3,8 % sous l’hypothèse de la mobilisation d’une partie de la sur-épargne accumulée pendant les confinements successifs. Quant à l’investissement public, il se lira à + 2,5 %, les collectivités territoriales faisant encore preuve de prudence.

Par ailleurs, le marché du travail, très dynamique en 2021, se tassera alors que le dispositif d’activité partielle prendra fin. Cette normalisation du marché du travail entraînera une légère remontée du chômage, de + 0,2 point exactement, pour s’afficher à 8,3 %.

Enfin, sur le plan macro-financier, le taux de l'emprunt phare à dix ans remontera probablement très légèrement à + 0,2 % et les taux des crédits immobiliers ne progresseront que modérément.

BATIMENT : POURSUITE DE LA REPRISE

L'année 2022 verra l'entrée en vigueur de nouvelles normes et règles, avec comme corollaire annoncé par la FFB, le surcoût de la construction et des restrictions sur le crédit, citons principalement :

- Les surcoûts engendrés dans le cadre de la mise en œuvre de la RE2020, estimés entre + 5 % et + 10 % du prix de construction et, en moyenne, à + 3,5 % du prix du logement, si l'on tient compte du foncier et des prestations intellectuelles ;
- La transformation au 1er janvier 2022, en réglementation des recommandations du Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) en matière de conditions de crédit (taux d'effort limité à 33 % - 35 % en VEFA et durée des prêts maximale de 25 ans - 27 ans en VEFA) pèsera sur le marché, notamment auprès des candidats à la primo-accession peu dotés en apport personnel et auprès des investisseurs locatifs.

Par ailleurs, Le logement individuel risque d'être impacté par la mise en œuvre progressive du « Zéro artificialisation nette », anticipée dès à présent par certaines collectivités, notamment parmi les plus grandes. L'attrait des ménages pour l'individuel est réel, comme le démontrent les sondages successifs, renforcé par les confinements récents et par le développement du télétravail.

Quant au logement collectif, il sera confronté à la difficulté d'attributions de permis dans les zones denses et subira les conséquences du faible dynamisme de l'activité constaté en 2021 (des mises en ventes et ventes d'appartements en reculs respectifs de plus de - 10 % et de - 9,3 % sur les trois premiers trimestres 2021 par rapport à la même période de 2019), selon la Fédération des Promoteurs Immobiliers.

Concernant la commande locative sociale, son impact sur l'évolution du logement collectif restera faible en 2022. Le niveau des agréments en neuf resterait stable en 2021 par rapport à 2019, aux environs de 100 000 unités. Les autorisations associées connaîtraient peu ou prou la même stabilité en 2022.

La FFB prévoit une progression limitée du nombre de logements commencés pour atteindre 398 000 soit + 8 000 par rapport à 2021 (+ 2,1 %). Elle explique aussi que ces résultats sont dus aux délais habituellement observés entre permis et mises en chantier (respectivement 5,4 et 11,3 mois dans l'individuel et le collectif depuis 2000).

En détail, l'individuel se lira en hausse de + 9,5 %, compte tenu du stock élevé de permis de 2021, alors que le collectif abandonnera - 3,2 %. Traduit en volume, ces évolutions respectives correspondront à un gain de 15 000 logements commencés dans l'individuel contre une perte de 7 000 unités dans le collectif.

Compte tenu des délais de transformation, la FFB prévoit une progression soutenue du volume d'activité en logement neuf de + 7,3 % en 2022, se partageant entre + 10,3 % dans l'individuel et + 3,6 % dans le collectif ; le niveau de 2019 sera alors dépassé de 1 %.

Quant à l'activité de la construction non résidentielle neuve, la FFB prévoit en 2022 **une hausse de + 2,7 %**, avec des situations contrastées entre segments.

Concernant les surfaces mises en chantier de non-résidentiel, elles seront quasi- égales à - 0,2 % en 2022 par rapport à l'année précédente, soit un niveau de surfaces de planchers de 25,1 millions de m², bien au-dessous des 31,9 millions de m² relevés en moyenne depuis 1986.

La FFB précise ainsi les évolutions par segments de marché : les bâtiments industriels et assimilés progresseront de manière soutenue (+ 8,6 %) et les bâtiments administratifs se stabiliseront (+ 0,3 %). En revanche, les commerces, les bureaux et les hébergements hôteliers connaîtront des évolutions négatives, respectivement de - 9 %, - 9,4 % et - 11,2 % sur l'année 2022.

- **AMELIORATION-ENTRETIEN**

Après - 2,6 % sur la période 2020-2021, le volume d'activité en amélioration-entretien progressera de + 2,7 % en 2022, grâce à la hausse de +4,3 % dans le logement alors que le non résidentiel se stabilisera (+ 0,2 %).

Plus précisément, le logement bénéficiera de la prorogation du dispositif « MaPrimeRénov' », ouvert à tous les ménages (propriétaires occupants et bailleurs) et copropriétés qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique. Pour mémoire, le budget 2022 de l'aide s'élèvera encore à 2 milliards d'euros.

Au global, l'amélioration-entretien retrouvera en 2022 son niveau de l'année 2019.

En 2022, l'activité bâtiment progressera de +4,3 %, hors effet prix. Les trois grands segments participeront de ce mouvement, le logement neuf, en tête, à + 7,3 %, devant le non résidentiel neuf, à + 4,7 %, puis l'amélioration-entretien, à + 2,7 %. Comme en 2021, cette dernière activité pourrait connaître une activité plus soutenue qu'anticipée.

TRAVAUX PUBLICS : REPRISE A RYTHME MODERE

Après le rebond constaté en 2021, l'activité des Travaux Publics devrait poursuivre sa croissance en 2022 sur un rythme plus modéré. Mais la FNTP relève des signes d'inquiétudes liées aux hausses des coûts des matériaux et aux difficultés d'approvisionnement. La hausse des coûts de production risque donc de perdurer et de fragiliser la relance du secteur des Travaux Publics au cours des prochains mois et rendre vulnérables des entreprises.

Pour 2022, la FNTP estime une croissance de l'activité de + 4 % en valeur. Compte tenu de l'hypothèse d'inflation sur les coûts de production, la progression en volume devrait ainsi s'établir à + 1,5% pour l'année prochaine.

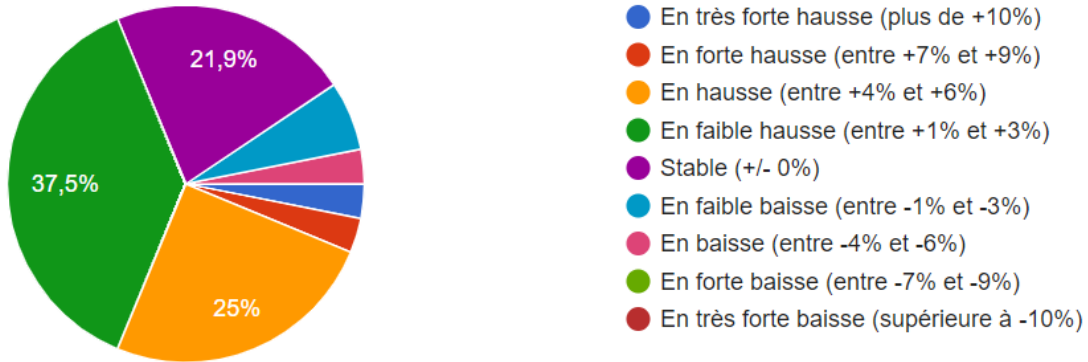
- **Les industriels anticipent une croissance d'activité en 2022**

Pour 2022, les industriels de la construction demeurent très majoritairement optimistes.

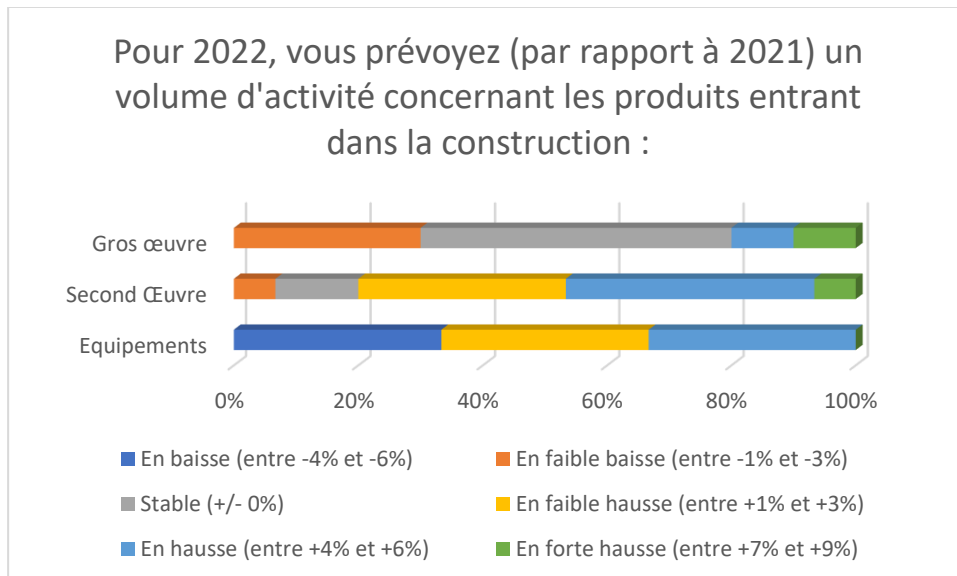
Environ 90 % s'attendent à une stabilisation ou une hausse de leur activité par rapport à 2021:

- 22 % pensent que l'année 2022 sera comparable en niveau à 2021
- Près de 38 % tablent sur une hausse modérée (entre + 1% et + 3%)
- Environ 31 % s'attendent à la voir progresser sensiblement

En 2022, vous prévoyez un volume d'activité (par rapport à 2021) concernant les produits entrant dans la construction :



Par segments, la grande majorité des industries du gros œuvre tablent sur une stabilisation voire une légère progression en 2022 au regard des niveau l'activité de l'année 2021.



Près de 90 % des industriels du second œuvre prévoient une progression d'activité (supérieure à 4 % pour 47 % des répondants et une évolution modérée pour 40 %); le reste envisage une stagnation de leur activité.

En revanche, les 2/3 des entreprises d'équipements positionnent des progressions élevées (au-delà de 4%), le dernier tiers est très pessimiste avec une baisse d'activité supérieure à 4 %.

L'AIMCC tient à préciser que ces tendances pourraient être impactées par **3 sources d'incertitudes (éventuellement) cumulatives** :

1. Des incapacités liées :
 - Aux évolutions de la crise sanitaire qui ne devraient pas engendrer de conséquences majeures.
 - Aux tensions sur les matières premières et chaînes d'approvisionnement qui pourraient reprendre en cas de crise impactant des pays producteurs
 - A l'insuffisance en nombre d'une main d'œuvre compétente pour la réalisation des travaux et des carnets de commande bien remplis
 - A une rupture d'approvisionnement énergétique

2. L'augmentation des coûts de la construction de par :
 - La volatilité accrue de prix de l'énergie (évolution du prix du baril de pétrole et du gaz)
 - L'augmentation trop forte des coûts salariaux
 - L'impact des réglementations cumulées

3. L'évolution des conditions de marché financier par :
 - L'application au 1^{er} janvier 2022 des recommandations du Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) en matière de conditions de crédit concernant le taux d'effort
 - La tension sur les marchés à long terme et les annonces prochaines de la FED d'augmentation des taux

Toutes ces incertitudes génèrent un autre risque, celui de l'inflation, qui est déjà constatable en fin de semestre 2021. Le taux d'inflation en France, comme dans les pays de l'OCDE, risque d'augmenter en 2022, en fonction de l'évolution du prix de l'énergie, des matières premières et de la vigueur de la relance mondiale.

AIMCC : LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2022

Les 4 enjeux pour l'AIMCC et ses membres s'intègrent dans la transformation engagée depuis plusieurs années autour de :

1. La décarbonation ;
2. La numérisation ;
3. La transition dans les compétences ;
4. Une filière stratégique et d'excellence.

1. L'ENJEU DE LA DECARBONATION CONCERNE LES FILIERES, LES MATERIAUX, LA LOGISTIQUE ET LA RENOVATION

Décarbonation des filières industrielles

La première feuille de route a été publiée en 2021 et il s'agit du ciment. La prochaine feuille de route concernera les tuiles et briques, puis d'autres filières au fur et à mesure de leur mobilisation qui se **feront** à l'échelle de chaque filière/sous filière, et en fonction de leur propre stratégie sectorielle, en France et en Europe.

Décarbonation des matériaux de construction

L'objectif est de cibler des procédés de fabrication en fonction de leur « empreinte carbone » et d'y apporter une approche type « industrie du futur » pour capitaliser sur les méthodes et solutions technologiques déployées.

Ces deux objectifs nécessitent le soutien des pouvoirs publics nationaux et aussi des conditions de marché anticipables. Les discussions actuelles autour de la révision des Directives Energie sont potentiellement une source de complexité accrue, et surtout nos industriels ont besoin de soutien dans un temps court alors que ces négociations peuvent durer des années.

Logistique urbaine durable

L'AIMCC et ses membres sont mobilisés pour accompagner la concertation sur les ZFE (Zones à Faible Emission) au sein du programme national Interludes initié par les fédérations du commerce.

La Mise en œuvre des ZFE doivent se réaliser en pouvant associer et écouter les différents usagers de la route. Les adhérents de l'AIMCC sont particulièrement soucieux d'une concertation approfondie par chacun des territoires, compte tenu des difficultés aujourd'hui rencontrées par les industriels et entreprises du secteur.

Massification de la rénovation énergétique : L'AIMCC est engagée historiquement dans la mise en œuvre de produits, solutions, équipements et systèmes d'efficacité énergétique. Pour cela, l'AIMCC soutient la massification au niveau BBC des immeubles et logements pour à la fois redonner du pouvoir d'achat aux ménages, assurer une activité pérenne à notre secteur pour quelques années et lutter contre les émissions de CO2.

La hausse des prix de l'énergie doit être le moment privilégié pour les pouvoirs publics d'engager enfin un vaste plan de massification de la rénovation énergétique et de profiter de la présidence de l'UE pour réaffirmer cette ambition pour toute notre filière au niveau européen.

NUMERISATION

Compétitivité et défense numérique de nos industries : L'AIMCC défend au sein de différents instances, INIES, CSCEE, AFNOR, ... le patrimoine numérique de nos industries. L'actualité reste l'arlésienne de la révision du Règlement des Produits de Construction qui est en discussion depuis plus de 10 ans. Cette incertitude juridique met sous pression nos investissements en innovation par le blocage des normes harmonisées alors que le commerce électronique a explosé pendant la période COVID et fait désormais rentrer de nouveaux acteurs **basés** en dehors des frontières de l'UE.

La Présidence Française de l'Union Européenne est une occasion inespérée pour notre industrie de voir adoptée une révision du RPC qui tient compte des intérêts des industriels de la construction, en réalisant une révision a minima et en redonnant au CEN (Comité Européen de Normalisation) sa pleine responsabilité dans l'élaboration des normes.

Promouvoir l'excellence française dans le numérique : L'AIMCC est à l'initiative du projet « Boost Construction » qui vise à modéliser un « Google de la Construction » avec des partenaires comme le réseau des Campus Métiers Qualification (CMQ) et les associations partenaires comme Building Smart France. Le projet Boost Construction consiste à défendre l'open source contre les différentes tentatives de privatisation des données mis à disposition par nos industriels sur le marché et auprès d'un certain nombre d'organismes, tout en travaillant sur la normalisation internationale.

Le Conseil National de l'Industrie avec les différents CSFs (comités stratégiques de filière) concernés doit être le lieu d'échanges et de prise de décision pour engager ces différents projets structurants au cours de l'année 2022 pour la défense de la souveraineté de nos filières industrielles.

TRANSITION DANS LES COMPETENCES

Accompagner les mutations numériques et environnementales

Le développement accéléré du commerce en ligne et le recours à la maquette numérique a modifié le profil des entreprises et des collaborateurs en prise avec la conception, la construction, l'exploitation ou la vente. Des nouveaux métiers apparaissent autour de la gestion de la donnée et des automatisations de procédés dans chacune des filières. Se combinent à cette mutation celles de l'économie circulaire et du changement complet de paradigme pour la filière du BTP.

Le succès de ces mutations repose sur notre capacité à rendre attractif, à mobiliser et à accompagner nos prochaines générations dans le secteur du BTP et des industries de la construction. C'est un enjeu historique et la mobilisation de toutes les parties prenantes sera plus que nécessaire en 2022 afin de profiter de la Relance.

Un enjeu majeur et essentiel pour réussir la transition énergétique dans les Territoires

Les objectifs fixés par la France en matière de rénovation énergétique font que le rythme des rénovations globales doit pouvoir être multiplié au moins par 7 chaque année pendant 10 ans. Il faudrait donc recruter au moins 350 000 personnes dans nos territoires pour accompagner notamment la rénovation globale performante des pavillons.

C'est donc un immense défi pour tout le secteur dès 2022 et pour les années suivantes : les industriels sont mobilisés pour accompagner toutes les composantes de la filière afin de réussir et transformer la transition énergétique dans les territoires avec les Régions et les Maires de France.

FILIERE STRATEGIQUE ET D'EXCELLENCE

FILIERE STRATEGIQUE

L'AIMCC anime le CSF Industries pour la Construction depuis sa création en 2019 et l'année 2021 a été consacrée à la mise en place de l'avenant au contrat de filière primitif afin d'intégrer et décliner le plan de relance. Cet avenant vient confirmer le statut de filière stratégique industrielle pour l'AIMCC et ses adhérents, **en organisant** les travaux du CSF IPC autour de 3 axes :

1. Transition écologique et la décarbonation
2. Compétitivité et Economie circulaire
3. Cohésion et transition dans les compétences

Pour 2022, l'AIMCC compte sur l'ensemble des partenaires Etat, collectivités, Régions, Communes, communautés, financeurs, associations adhérentes et industriels pour s'engager et transformer nos projets structurants.

FILIERE D'EXCELLENCE

L'AIMCC a signé aux côtés de partenaires associés au sein du CSF IPC un accord cadre afin de faire du secteur du bâtiment une filière d'excellence. L'objectif est de pouvoir unir nos forces et différentes organisations pour notamment réussir le défi des compétences et de la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, continue et initiale.

Les différentes organisations signataires sont :

- Le CSF Industries Pour la Construction
- AGYRE
- L'AIMCC
- Le Cercle fonds de dotation Promodul
- Le Club de l'Amélioration de l'Habitat
- Le Pôle de compétitivité Fibrenergivie
- MECD (Matériaux et Equipements pour la Construction durable)

UN VŒU POUR 2022 : ETRE UNE FILIERE STRATEGIQUE RECONNUE AU NIVEAU EUROPEEN

l'AIMCC a fêté ses 50 ans pendant l'année marquée par La COVID. En 1971, lors de sa création, nos industries entamaient une vraie révolution pour aujourd'hui représenter près de 50 milliards de CA, et ainsi avoir des champions mondiaux, européens et nationaux dans toutes les familles de produits ou presque. C'est une réussite collective qu'il faut savoir sanctuariser et amplifier en 2022.

2021 aura été marquée par de réels bouleversements des équilibres mondiaux et dont l'Europe n'a pas encore mesuré tout l'impact. Parmi ces nouveaux éléments de contexte, l'arrivée de nouveaux pays en dehors de l'UE sur notre secteur peut à la fois être bénéfique et source de difficulté ; bénéfique par la théorie des avantages compétitifs et difficile en cas de risque de concurrence déloyale.

2021 aura aussi été une année particulièrement intense en production de textes réglementaires historique (ESSOC 1 et 2, ordonnances, loi décret – AGEC – loi et décrets – REP déchets et textes – RE 2020 après E + C -) et nos adhérents ont su se mobiliser.

L'année 2022 doit être marquée par une pause pour absorber et mesurer l'impact de ces réglementations sédimentées sur notre industrie et sur le secteur qui a besoin de compétitivité afin de lutter contre une concurrence de plus en plus mondialisée. **C'est pourquoi l'AIMCC souhaite que 2022 puisse être l'occasion de faire un bilan sur les attentes de nos industries pour leur permettre de remplir les objectifs fixés par les pouvoirs publics en matière de décarbonation, d'économie circulaire et de numérisation.**



Le premier semestre de l'année 2022 sera marquée par la Présidence France de l'Union Européenne. A cette occasion, l'AIMCC souhaite, à l'instar du Conseil National de l'Industrie, pouvoir être reconnue comme une filière stratégique au sein des institutions européennes, et ainsi pouvoir défendre ses intérêts à l'aune de la préparation de textes capitaux pour l'avenir de l'Europe et de son économie.

LES POINTS CLES POUR SOUTENIR LA COMPETITIVE EN 2022

1. Protéger nos données par une régulation du secteur
2. Faire une pause sur les textes réglementaires
3. Défendre nos industries par la normalisation
4. Rendre notre filière attractive
5. Affirmer les industries de la construction comme une filière stratégique en Europe
6. Prévoir un bouclier énergétique pour 2022 et repenser le marché intérieur de l'Energie



À propos de l'AIMCC

Fondée en 1971, l'AIMCC est l'Association française des industries des produits de construction. Elle représente 80 organisations professionnelles regroupant 7 000 fabricants de produits (matériaux, composants, équipements et systèmes) entrant dans la construction, pour une activité de 45 Mds € réalisée par 430 000 salariés.

L'AIMCC a pour mission de promouvoir le point de vue de ses adhérents et leur rôle économique dans le secteur de la construction auprès des pouvoirs publics, des administrations, des instances nationales et internationales ainsi que tout autre organisme intervenant dans ce domaine.

Elle contribue à la maîtrise de la qualité et des coûts de la construction par son implication dans la normalisation française et internationale et dans la certification. Pour en savoir plus : www.aimcc.org